

## SÉANCE DU 17 MARS 2016

L'An deux mille seize, le dix-sept du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le onze dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Ludovic **MORESVE**, Pascal **BOISBOURDIN**, Jérôme **ROUCHE**, René **HAMON**, Sébastien **MARCHAND**, Mmes Nicole **BRUNEAU**, Mélanie **PULVERIN**.

Absent Excusé :

Madame Mélanie **PULVERIN** a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 11 février 2016 approuvé.

Etait aussi présente : Madame **BAUDU**, comptable municipale.

### **2016-014 - Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion, établi par ce dernier, est conforme au compte administratif 2015 de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2016-015 - Approbation du compte administratif 2015 – Budget Commune**

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur **PEROIS** André, doyen d'âge.

Il présente à l'assemblée le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement :**

Résultat reporté	+ 231 006.93 €
Recettes	+ 306 155.44 €
Dépenses	- 241 457.76 €

**Résultat d'exploitation** + 277 704.61 €

#### **Investissement :**

Résultat reporté	+ 94 107.46 €
Recettes	+ 45 100.20 €
Dépenses	- 83 240.74 €

**Résultat d'investissement** + 55 966.92 €

Restes à réaliser

Dépenses	- 130 000.00 €
Recettes	+ 55 100.00 €

Monsieur **MORÈVE**, Maire, quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le **Compte Administratif** du budget communal **2015**.

## 2016-016 - Approbation du compte de gestion 2015 / Budget CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a dissous le CCAS par délibération n° 2015-040 en date du 12 novembre 2015.

Il informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes du CCAS de la Commune relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur municipal.

Le compte de gestion du CCAS établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2015 du CCAS de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2015 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2016-017 - Approbation du Compte administratif 2015 / Budget du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a dissous le CCAS par délibération n° 2015-040 en date du 12 novembre 2015.

Sous la présidence de M. PEROIS André, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du centre d'action sociale 2015, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Résultat reporté	1 470,18 €
Recettes	4 000,00 €
Dépenses	700,00 €

Résultat d'exploitation : 4 770,18 €

Hors de la présence de Monsieur Alain MOREVE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015

Votants : 10 pour : 10 contre : 0

## 2016-018 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 – budget Commune et le compte administratif 2015 – budget CCAS, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION A AFFECTER</b>	<b>Euros</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 64 697.68 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 213 006.93 €
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>+ 277 704.61 €</b>
<b>Besoin réel de la section d'investissement de l'exercice</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 38 140.54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 94 107.46 €
<b>Résultat comptable cumulé R 001</b>	<b>- 55 966.92 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses d'investissement	- 130 000.00 €
Recettes d'investissement	+ 55 100.00 €
Besoin réel de financement (-)	- 18 933.08 €
Excédent réel de financement (+)	
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement (résultat excédentaire)</b>	<b>+ 277 704.61 €</b>
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (a)	18 933.08 €
En dotation complémentaire(b)	
<b>Sous total R 1068 (a+b)</b>	<b>18 933.08 €</b>
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>	<b>258 771.53 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement du CCAS</b>	<b>4 770.18 €</b>
<b>Excédent reporté total à la section de fonctionnement</b>	<b>263 541.71 €</b>

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution 2013	R 001 solde d'exécution <b>55 966.92 €</b>
	<b>263 541.71 €</b>		R 1068 - excédent d'exploitation capitalisé <b>18 933.08 €</b>

**2016-019 - Vote des taux des taxes communales – année 2016**

Le **Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des programmes d'investissement pour l'année 2016, **DECIDE de reconduire**, pour l'exercice 2016, les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- **13,53 %** pour la **taxe d'habitation**
- **16,26 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **35,62 %** pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

**Budget principal Commune – année 2016**

*Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :*

*En recettes et en dépenses à 513 031,71 € en section de fonctionnement*

*En recettes et en dépenses à 332 490,00 € en section d'investissement*

*Après délibération,*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent ce budget.*

**Budget annexe Assainissement – année 2016**

*Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :*

*En recettes et en dépenses à 23 943,25 € en section de fonctionnement*

*En recettes et en dépenses à 22 393,25 € en section d'investissement*

*Après délibération,*

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent ce budget.*

**2016-020 - Vote d'une subvention exceptionnelle du budget Commune au budget annexe Assainissement Collectif**

Monsieur le Maire rappelle que les Budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations prévues à l'article L 2224-2 du CGCT qui sont applicables aux communes de 3 000 habitants et moins.

Il explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement compte tenu de la nécessité de respecter les règles budgétaires et comptables.

Il propose donc d'approuver le versement exceptionnel, au titre de l'exercice 2016, d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'assainissement d'un montant de 13 550,00 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2224-2 ;

Vu l'instruction budgétaire M 49 concernant les services publics industriels et commerciaux, assainissement ;

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget assainissement ne peut être obtenu, sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus :

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe assainissement d'un montant de 13 550,00 €, qui sera inscrite :

Budget principal – dépenses de fonctionnement – article 657364 : 13 550,00 €

Budget annexe Assainissement – recettes d'exploitation – article 74 : 13 550,00 €.

#### **2016-021 - Assujettissement à la TVA du budget annexe Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales,

Vu la création d'un budget annexe « assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Après avoir entendu les explications de Mme BAUDU, comptable municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'opter pour l'assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) pour son service « Assainissement Collectif », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

#### **2016-022 - Budget Assainissement Collectif redevance 2016**

Vu la délibération n° 2015-032 fixant les tarifs de la redevance de l'assainissement collectif pour l'année 2016,

Vu la délibération n° 2016-021 optant pour l'assujettissement à la Taxe à la Valeur Ajoutée pour son service Assainissement Collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **rappelle** les tarifs de la redevance de l'assainissement collectif pour l'année 2016 à savoir la taxe fixe pour 57,00 € et la taxe au m3 d'eau consommé pour 0,73 €.
- **dit** que la redevance perçue sur la taxe fixe et sur la taxe au m3 consommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est soumise à la TVA.

#### **2016-023 - Subventions aux associations / Année 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux associations pour l'année 2016.

Monsieur PEROIS André, Président de l'Association « les Amis du Château » et Madame PULVERIN Mélanie, membre de l'association « SOTOS », ont quitté la salle lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

<b>Associations</b>	propositions
L'Entraite de la Touraine du Sud	50.00 €
FNATH	50.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
Les Amis du Château	200.00 €
La Truite de l'Aigronne	20,00 €
Comice Agricole	76,80 €
SOTOS	50,00 €

De plus, la commune ayant repris les attributions du CCAS, dissous le 31 décembre 2015,  
**DECIDE** d'allouer les sommes suivantes :

<u>Associations</u>	propositions
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge	150,00 €
Restos du Coeur	100,00 €

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6574.

#### **2016-024 - VOIRIE – PROGRAMME 2016 / CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux de voirie. Cette consultation, lancée sous la forme d'une procédure adaptée, une publication au BOAMP a été effectuée. Six candidats ont remis une offre pour le 8 mars 2016. La commission s'est réunie le 9 mars 2016 pour l'ouverture des plis.

Estimation des travaux : 53 630,00 €

Entreprises	Proposition
Entreprise EIFFAGE	42 155.25 €
Entreprise COLAS	45 391.71 €
Entreprise VERNAT	39 885.75 €
Entreprise SJS PRINCET	46 724.00 € base
Entreprise SJS PRINCET	45 555.75 € variante
Entreprise GTTP	40 579.35 €
Entreprise BELIN	42 823,17 €

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché en procédure adaptée avec l'entreprise VERNAT pour un montant de 39 885.75 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier (paiement, avenant...) et à son financement.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

#### **2016-025 – VOIRIE - DIVERS TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux de signalisation sur voies. Trois candidats ont remis une offre pour le 8 mars 2016. La commission s'est réunie le 9 mars 2016 pour l'ouverture des plis.

Entreprises	Proposition
SVIA	1 515.50 €
NICOLAS SIGNALISATION	1 362.23 €
AZ EQUIPEMENT	1 903.60 €

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise NICOLAS SIGNALISATION pour un montant de 1 362.23 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier (paiement, avenant...) et à son financement.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **2016-026 - Voirie - travaux**

La Commission Voirie est allée constater de visu l'état des voies communales. Il convient de traiter à l'enrobé projeté double granulo les dégradations de chaussées. Cette intervention sera effectuée sur divers points (route du cimetière, rue de Bellevue, route de la Gablinière, rue des Mésanges, route de Crançay, route de Civray, route du Moulin Neuf.

La société Réparoute est sollicitée et nous présente un devis de 6 125,00 € hors taxes.

Après avoir écouté les explications de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, a l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Réparoute pour un montant de 6 125,00 €  
**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **2016-028 - Contrat Unique d'Insertion - C.A.E.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

La commune peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Il pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 35 h par semaine.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- La création d'un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi selon la proposition du Maire
- l'inscription au budget des crédits correspondants.

### **2016-029 - Participation à l'achat du feu d'artifice**

Le Comité des Fêtes de la commune, par l'intermédiaire de son Président, Monsieur René HAMON, conseiller municipal, demande à la commune de prendre à sa charge la moitié du coût du feu d'artifice afin d'offrir à la population un feu d'artifice plus important. Monsieur le Maire indique que le feu d'artifice actuel est de bonne qualité. Il précise que ce sont des personnes de la commune qui le préparent et le tirent. En augmentant la puissance du feu d'artifice, on devra solliciter encore plus ces bénévoles. Il précise encore qu'il préfère investir dans des décorations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer, pour cette année, au feu d'artifice en leur accordant une subvention de 400 €.

Vote =                    pour : 5                    contre : 3                    abstentions : 3